

COMITE DE DIRECTION
Réunion du 3 septembre 2019
Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

M. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S

Mme BRAULT

MM. AGACI –BOUAT –BOULORD -CHASSIGNEU - CICERON –DA CUNHA VELOSO –
GIROUD GARAMPON - HESNI - ISSARTEL - LOUIS - MALLET –MAZZOLENI - MONIER -
MONTMAYEUR–RAYMOND - SCELLIER - SOZET - TRUWANT – VACHETTA - VEYRIER

EXCUSES

MM :BALDINO- BOURGEOIS - KODJADJANIAN

ASSISTENT

MmeBELOT

MM. BENZEKRI - MAREY

Séance ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

Avant de débiter l'ordre du jour, le Président donne des nouvelles d'Aldo BALDINO, qui est toujours en convalescence suite à un problème de santé. Tous les membres du Comité lui souhaitent un bon rétablissement.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 5 JUILLET :

Diverses remarques :

- T. Truwant : composition des commissions, M. Eddy Quian Ferrero n'est pas membre de la commission féminines mais de la commission féminines **élargie**.
- M. Vachetta : composition commission d'Appel : ajouter JM Kodjadjanian qui a été oublié dans le compte rendu.
- M. Vachetta : les ententes en D1 votées par le dernier CD doivent être votées en Assemblée Générale d'hiver au préalable même s'il est précisé dans le compte rendu que l'application se fera en 2020-2021. Cette décision ne peut pas être prise uniquement par le Comité de Direction.
- M. Vachetta : S'étonne de la nomination en arbitrage du major des D1 en citant divers cas où des manquements à la tenue de la feuille de match ou FMI ont été relevés.

Le Compte rendu est approuvé à la Majorité des autres membres.

2-COURRIERSET INFORMATIONS DIVERSES

Courriers :

- Carte postale de T. Truwant de Sardaigne
- Arrêté de la DDCS informant qu'une médaille de bronze de la jeunesse, des sports, et de l'engagement associatif est décernée à M. Boulord Jean Marc au titre de la promotion du 14 juillet 2019. Félicitations.
- Invitation club de Dolomieu pour ses 80 ans le dimanche 8 septembre à la salle des fêtes de Dolomieu. Représenteront le District MM. Muffat-Joly et Boulord.
- Courrier de démission de M. Dutckowski de la commission d'Appel du District.

Candidatures

- Candidature commission de délégation :
 - o **M. Dutckowski**, candidature validée
- Candidatures délégués :
 - o **M. Redha El Raffari**- Candidature acceptée par la commission de délégation et validée par le CD
 - o **Diasparra Guillaume**- Candidature acceptée par la commission de délégation et validée par le CD
 - o **Hamid Soudani** (ancien arbitre) – Concernant cette candidature il est relevé que lors d'un ancien Comité de Direction, et à la demande de la CDA et de la commission des délégations du moment, il avait été décidé de ne pas autoriser le passage de l'arbitrage à la délégation afin de permettre de combler des postes d'observateurs qui étaient quant à eux alors dépourvus.
M. Truwant souhaite connaître la position de la commission actuelle des arbitres quant à cette décision : celle-ci précise qu'elle est contre toute forme de discrimination et révoque les décisions antérieures.
M. Giroud Garampon souhaite quant à lui que les décisions précédentes prises par le Comité de Direction restent applicables.

Suite à débat sur ce sujet, le Président appelle au vote afin que le principe du passage de l'arbitrage à la délégation soit accepté ou pas.

Résultats : Pour 11 – Contre 8 – Abstention 2

Candidature de M. Soudani acceptée par la commission de délégation et validée par le CD

- o **M. Youssef Ben Fredj** (non actif dans le milieu du football depuis 8 ans) Candidature refusée
 - o **M. Pereira José** en attente d'être reçu par la commission.
- Candidature Médicale : Mme Audrey Loiselay médecin du sport. Candidature acceptée.
 - Courrier de Nivolas : souhaite que le District impose aux clubs de diffuser au moins un numéro de téléphone sur lequel ils peuvent être joignables. Un rappel sera fait.
 - Courrier M. Grassi, demande si le District dispense des formations de dirigeants, il doit se diriger vers l'IR2F(Laurafoot).
 - Courrier club de Goncelin questionnant sur lePass Région : il doit se renseigner auprès de la région sur leur site.

- Courrier de la FFF remerciant le District pour sa mobilisation lors de la Coupe du monde Féminines qui a contribué à sa réussite.
- Courrier de l'US 2 Vallons expliquant le refus de la Laurafoot pour leur passage en Isère cette saison sportive car demande tardive.
- Invitation du club de l'USVO le 5 septembre à une réunion d'échanges. Représenteront le District : MM. Chassigneu et Hesni
- Invitation St Georges de Commiers à l'inauguration du stade initialement prévue le 14 septembre différée probablement au 28 septembre. Représenteront le District MM. Muffat –Joly et Montmayeur.

Informations diverses :

- Lecture d'un courrier de la Ville de Frogès adressé au club de FOC Frogès concernant la mise à disposition de leurs installations
- Confirmation du Crédit Agricole pour le Label Jeunes 2019 -2022
Liste des clubs : OND- ISLE D'ABEAU – ST PAUL DE VARGES – FC2A – FC SUD ISERE – 2 ROCHERS FC – FC BOURGOIN – FC CROLLES –
- Confirmation FFF pour les écoles féminines 2019-2022 niveau bronze : BOURGOIN et GF38
- Le Président informe que la décision prise par le collège des Présidents de Districts à savoir mettre en place une permanence d'une CDA par Académie qui prendra en charge certaines désignations est remise en question. Un groupe de travail devrait revoir certaines problématiques dans ce fonctionnement. Le Président souhaite et demande à M. Marey de faire partie de ce groupe.
- Point sur les effectifs : de date à date au niveau global les effectifs de la Laurafoot sont -9.68% et au niveau des arbitres -31%. En Isère -17% au total à ce jour.
- Information sur l'action week end des bénévoles à Clairefontaine les 23 et 24 novembre 2019. Un appel à candidature a été lancé.
- CNDS : clubs dont les dossiers ont été validés :
FC2A – ESPOIR FUTSAL 38– MISTRAL - ECHIROLLES – SURIEUX – EYBENS - SUD ISERE - VALLEE DU GUIERS – ST PAUL DE VARGES – CROLLES – FORMAFOOT
- L'action Laurafoot d'elles ne sera pas reconduite, il y aura peut-être possibilité d'action départementale ou par académie ou par région prise en charge par la Ligue
- Date de la Finale Pitch : 2 mai 2020 à Feurs.
- Informe des décisions prises par le Bureau du 20 août
 - o concernant l'affaire CNOSF Monsieur X du club de LCA.
 - o concernant l'affaire Gazon Isère, lecture de l'ordonnance de référé rendue le 25 juillet.

3 – Présentation du pôle formation de l'ETDA

Présenté par M. Benzekri :

Projet de formation écrit en prenant conscience qu'il y a un CTDA dans le District donc ce projet est construit à travers l'appui d'un salarié qui est le CTDA et interroge sur sa situation actuelle. Le Trésorier lui répond que le CTDA est actuellement en arrêt maladie (depuis le 19 juillet jusqu'au 22 septembre.)

Commission de l'Arbitrage de l'Isère

Présentation du Pôle Formation

Responsable du Pôle : Mustapha BENZEKRI BENALLOU

- **Arbitre** R1 de la LAuRafoot
- **Professeur** en Mathématique et Science / Educateur spécialisé
- **Bénévole dans la formation** des Arbitres au district Haute Savoie Pays de Gex de 2010/2017 (Formations des stagiaires et des candidats ligues : plus de 30 Arbitres ligue et 7 arbitres fédéraux formés)
- **Formateur 1^{er} Degré en Arbitrage à la LAuRaFoot**

Membre de l'ETDA :

- **Brice BROSSETTE** : Arbitre R1P (Ex JAF) **HSPG**
- **Dylan RAHIS** : Arbitre AAP (Ex JAF) **ISERE**
- **Adrien DUPERRIER SIMOND** : Arbitre Cand. F4 (Ex JAF) **HSPG**
- **Pedro VALENTE LOPES** : Arbitre R1 (Ex JAF) **HSPG**
- **Edgar BARENTON** : Arbitre F4 **ISERE**
- **Stéphane MORE** : Arbitre ER **ISERE**
- **Halil ATAR** : Arbitre R3 **HSPG**
- **Farid EL ARKOUBI** : Arbitre R3 **HSPG**
- **Orhan METE** : Arbitre R1 **ISERE**
- **Arnaud MAREY** : Ex Arbitre F4 **ISERE**

Mission du Pôle Formation

Gestion de la formation des candidats Arbitres appelés stagiaires :

- Mise en place du calendrier annuel pour les formations (Mineurs / Majeurs)
- Responsabilité des séances de formation et des notations pour l'obtention du diplôme
- Responsabilité de la mise en circulation sur les premiers matches de chaque stagiaire :
 - Accompagnement sous format tutorat pour les jeunes arbitres sur les premiers matches
 - Choix des accompagnateurs : Observateurs / arbitres en fonction (D1/D2/D3) appartenant au même club (ou voisin) que le stagiaire.

Gestion de la formation des candidats Arbitres pour le CAP Ligue :

- Responsabilité du recrutement des arbitres candidats
- Mise en place d'un calendrier annuel pour l'aboutissement à l'échelon supérieur
- Responsabilité des séances théoriques au District ou par correspondance (adaptation au candidat)
- Mise en lien avec le Pôle désignation pour suivre la formation pratique des candidats
- Accompagnement Post-Réussite pour les jeunes arbitres pour préparation au niveau fédéral :
 - Suivi des désignations des candidats
 - Observations sous format Talent /Mentor sur les matches ligues afin d'accompagner l'arbitre à la réussite de l'examen.

Gestion de L'ETDA :

- Création d'une équipe de formateurs issue du District et complétée par des arbitres partenaires à la commission.
- Assurer l'adhésion de ces formateurs bénévoles et passionnés.
- Gestion humaine sur les différents besoins de formations (Répartition des formateurs sur nos différents événements).

Gestion des Arbitres du District de l'Isère sur le plan formation :

- Assurer à travers différents rassemblements (Réunions, AG, ...), le maintien théorique des arbitres, les nouvelles modifications aux lois du jeu.
- Assurer la responsabilité du questionnaire annuel pour les arbitres du District :
 - o Elaboration du questionnaire
 - o Correction du questionnaire
 - o Rattrapage du questionnaire pour les arbitres qui ont échoué
- Assurer l'évolution technique des arbitres du district à travers des stages annuels.

Gestion de la formation des Observateurs du District de l'Isère :

- En lien avec le Pôle Désignation et Observation, assurer la formation pédagogique des observateurs du district afin de répondre aux attentes des instances (Réunion de début de saison avec répartition des poules d'observation, uniformité de la pédagogie).

Gestion de la formation auprès des clubs :

- Interventions dans les clubs pour promouvoir l'arbitrage : Apport des nouvelles lois du jeu, Recrutement des futurs arbitres, Travailler sur la collaboration Arbitre / Entraîneur
- Former les Référénts en Arbitrage des clubs.
- Former les arbitres auxiliaires des clubs.
- Travailler en collaboration avec les commissions partenaires à la Commission des Arbitres, telles que la commission technique, Promotion de l'Arbitrage, ...

Budget du Pôle Formation

Le Budget prévisionnel est proposé par M. Benzekri. Il ne sera pas validé ce soir mais au prochain CD après étude.

Le Président souhaite savoir avant de faire valider les membres de l'ETDA par le CD, si le Président de leur District d'appartenance (Haute Savoie Pays de Gex) est informé de leur position en Isère. Il se chargera alors de prendre contact avec celui-ci. La validation de l'ETDA sera faite après réponse du Pdt du district HSPG

4 – Présentation de la liste des observateurs CDA 2018-2019 pour validation

1	THOMET	Jean
2	SPARAPANO	Patrick
3	MARCE	Christian
4	CHARLES	Jacques
5	VELOSO	José
6	BRIOUA	Mourad
7	FELIX	Daniel
8	DUQUENOY	Yannick
9	AMARI	Abdelkader
10	MAREY	Arnaud
11	RAHIS	Dylan
12	NIBBIO	René
13	MAURIES	Pierre

Aucune objection.

La liste est validée par le Comité de Direction

5 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA 2019-2020

Le nouveau règlement ayant été porté à la connaissance de tous les membres du Comité, il est simplement demandé si des remarques sont à faire.

Interventions de M. Veloso et Muffat-Joly.

Quelques corrections sont donc à apporter, le Règlement est renvoyé au prochain Comité pour validation.

6- LOI DU JEU : REMPLACEMENT DES JOUEURS

Intervention de M. Marey : Nous n'avons pas le droit de déroger aux lois de l'IFAB, mais le texte concernant le remplacement des joueurs permet toutefois à l'arbitre d'inviter le joueur remplacé à quitter à l'endroit traditionnel qui est le banc de touches. A l'Assemblée Générale des arbitres il sera donc rappelé que le joueur doit quitter le terrain par le point le plus proche mais dans le cas où il y aurait risque d'insécurité il faudra respecter le lieu le plus propice soit le banc de touches. Des consignes seront données dans ce sens.

M. Giroud-Garampon souhaite que l'on reste sur notre fonctionnement des années précédentes et ce à titre préventif, car nos infrastructures sont ce qu'elles sont et ne permettent pas de sécuriser totalement le retour d'un joueur qui fera le tour du terrain ce qui pourrait provoquer des incidents donc limitons les risques.

Toujours concernant l'arbitrage, le Président souhaite connaître la situation à ce jour des licences arbitres :

H. Giroud-Garampon informe qu'à ce jour, nous sommes à 172 licences arbitres validées.

M. Vachetta dresse un état de la situation des clubs vis-à-vis du statut de l'arbitrage, et présente le tableau paru sur le dernier PV de la commission.

Un point est ensuite fait sur les arbitres auxiliaires, le Président demande à la CDPA de relancer les licenciés qui n'ont pas renouvelé. M. Louis, président de la CDPA se chargera de le faire et se propose de relancer également les arbitres qui n'ont pas renouvelé.

M. Vachetta rappelle que le règlement des arbitres auxiliaires précise que pour qu'un arbitre auxiliaire puisse représenter son club au statut de l'arbitrage, il doit avoir fait la même formation que les autres arbitres ce qui n'est pas le cas dans notre district.

Le Président reprend la parole et souhaite avant de revenir sur l'arbitrage et ses indemnités qui sont à l'ordre du jour, faire un point sur notre championnat U20 et U13

CHAMPIONNAT U20

MM. Mazzoleni et Bouat présentent l'état actuel des inscriptions dans ce championnat.

La commission sportive a constaté l'engagement de 14 équipes seulement dans les deux niveaux, ceci étant lié à la réforme des championnats de jeunes. Pour comparaison, la saison passée 48 équipes avaient participé au championnat U19 où étaient autorisés 5 joueurs U20.

Suite à proposition de M. Giroud Garampon, le Comité de Direction a validé l'organisation d'un championnat sous la forme suivante :

Organisation en deux phases,

- une première phase avec 2 poules de 7 équipes en matchs aller uniquement.
- en seconde phase, il sera constitué une poule haute et une poule basse. La poule haute sera composée des équipes ayant terminé aux trois premières places des deux poules de la 1^o phase, ainsi que du meilleur quatrième et donnera accession au championnat U20 ligue pour la saison suivante. Les autres équipes se retrouveront dans la poule basse. La seconde phase se disputera en match aller-retour.

La première journée est prévue le 22 Septembre.

CHAMPIONNAT U13

Dans le cadre de la réforme des championnats de jeunes, la LAuRAFoot a créé une compétition nommée Critérium U13. Notre district aura 8 participants à ce critérium. Il était donc nécessaire de déterminer les critères pour désigner ces 8 équipes.

Sachant que ce critérium se fait sur invitation, il n'y a pas d'obligation à y participer.

Le CD après débat a retenu les critères suivants :

Critères obligatoires :

- 1- Equipe qualifiée à l'issue du brassage niveau 1 pour la D1 de la seconde phase
- 2- Les groupements sont autorisés mais pas les ententes
- 3- Le club doit avoir au moins une équipe réserve dans cette catégorie
- 4- Le club ne doit pas avoir de mesures disciplinaires

Critères facultatifs (par ordre de priorité) :

- 1- Educateur titulaire du CFF2
- 2- Educateur en démarche de formation et certification CFF2
- 3- Club labélisé ou en démarche de labélisation dans la saison
- 4- Club ayant des équipes de jeunes dans les championnats de ligue

En cas d'égalité le départage se fera à l'appréciation de la commission.

7- QUESTIONS DIVERSES

M.Truwant : Demande au trésorier le bilan de l'action Laurafoot d'elles.

M. Raymond présente donc un état de cette journée :

La journée complète a coûté au total 25864 euros, comprenant logistique, transports, sécurité, restauration, cadeaux (places, T-shirts...)

La ligue nous a versés 4271 euros, Les Districts : Drôme Ardèche 1536 euros - Savoie 768 euros - Haute Savoie 1344 euros

Le Coût pour le District de l'Isère est de 17945 euros, M. Raymond rappelle qu'une provision de 80 000 euros avait été faite pour la Coupe du monde Féminines. Il détaille ensuite les frais engendrés par cette CDM, qui correspondent à la somme provisionnée.

Des échanges se font sur les expériences et ressentis lors de cette CDM et le constat d'une belle réussite en ressort. Le Président remercie tous les membres qui ont activement participé à l'organisation de cet évènement et félicite particulièrement Guy Chassigneu pour son énorme travail sur la région Grenobloise mais également sur Lyon puisqu'il a dû apporter son aide précieuse, aide reconnue d'ailleurs par la FFF. Bravo Guy.

Intervention de M. Raymond :

Répond à une demande antérieure de M. Marey concernant le bilan financier de l'arbitrage. Ce bilan se chiffre à 22169 euros, le détail poste par poste lui sera envoyé ultérieurement.

Intervention de M. Marey :

La CDA propose une revalorisation des indemnités d'arbitres qui officient en seniors dans les championnats départemental 1 (+3€) et départemental 2(+1,5€) et pour les jeunes en départemental 1(+3€).

Souhaite également que les nouveaux arbitres ne soient pas seuls les premiers matchs, qu'ils soient alors accompagnés de tuteurs au moins sur 5 matchs et propose une indemnité de 20 euros par match tutoré. Proposition acceptée.

Le Trésorier quant à lui propose une augmentation moindre (+1€) mais généralisée.

Un débat s'ouvre et après avoir entendu les arguments de parts et d'autres le Président propose de procéder à un vote

Pour la proposition de la CDA : 14 voix
Pour la proposition du Trésorier : 6 voix
2 abstentions.

Intervention du Président :

Informe que l'Assemblée générale des arbitres aura lieu le 14 septembre, et demande au Comité qui sera présent :

MM. Muffat Joly –Boulord - Mallet – Sozet – Truwant – Veloso

Intervention de M. Sozet

Article 139 bis concernant la FMI

Suite à la modification de l'article précité à l'Assemblée Fédérale, le rapport d'un officiel reconnaissant l'existence d'une information erronée ou imprécise sur la FMI ou l'absence d'une information permet la modification à posteriori de la FMI.

Question de M. Giroud-Garampon :

Où en sommes-nous des Limites territoriales ?

Le Président : Nous n'avons pas eu de réponse du Président de la FFF concernant notre demande de faire changer les statuts des Districts de Drôme Ardèche et de Lyon et du Rhône afin qu'ils se mettent en conformité avec le texte sur les limites territoriales.

En revanche le District de Lyon et du Rhône a fait voter ce changement lors de son AG du 15 juin 2019 mais n'a pas encore modifié ses statuts.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 22h30